

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRÉNÉES
SÉANCE PLÉNIÈRE 10 DECEMBRE 2021
DISCOURS DU PRÉSIDENT, Michel PÉLIEU**



**Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,**

Il y a un an, j'ouvrais cette dernière séance de l'année avec gravité, un peu de désarroi et beaucoup d'amertume, à la veille d'une saison de ski qui ne pourrait se faire par décision unilatérale de l'Etat.

Un an après, malheureusement, le COVID est toujours là, mais, heureusement, le gouvernement a mis un terme au désastre des interdictions générales qui paralysent la vie sociale et économique.

Nos stations de ski vont donc pouvoir fonctionner.
Et elles vont le faire, naturellement, de façon rigoureuse, avec des protocoles précis et adaptés, face au risque sanitaire.

Evidemment, c'est une bonne nouvelle pour le Président de station que je suis.
Mais, c'est aussi une bonne nouvelle pour tout le territoire des Hautes-Pyrénées, tant le poids du ski est important dans l'économie de notre département.

Cette saison débute, en outre, de façon très satisfaisante.

Tous les indicateurs sont en position favorable :

- un bon enneigement,
- un bon taux de remplissage prévisionnel,
- et des demandes qui continuent d'arriver chaque jour avec même quelques périodes déjà en tension.

A ce contexte plutôt enthousiasmant, s'ajoute aussi la reprise des trains de nuit Paris – Tarbes – Lourdes, dès lundi. Je remercie tous les acteurs qui se sont mobilisés pour favoriser cette reprise.

En complément de l'offre aérienne, ce nouveau service est un atout supplémentaire pour conquérir le marché parisien qui doit nous permettre de développer et sécuriser la fréquentation de notre département.

C'est aussi dans un état d'esprit de conquête, que je vais vous proposer de contribuer au financement de la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse. In fine, cette nouvelle ligne permettra de réduire le trajet Paris-Toulouse à 3h10 et de rapprocher notre territoire de la capitale.

Notre Institution est sollicitée pour une contribution à hauteur de 3,7 millions d'euros.

Si notre participation est marginale – 3,7 millions d'euros sur 10 milliards d'euros – ce projet est néanmoins important pour le département des Hautes-Pyrénées et son attractivité.

Mais, que les choses soient claires, si nous acceptons de répondre favorablement à la sollicitation de l'Etat et de participer à ce grand projet, c'est avant tout pour faire venir des gens dans les Hautes-Pyrénées,
Pas pour regarder les habitants de ce département partir dans les trains et quitter notre territoire.

Voilà pourquoi, il m'a semblé utile de vous alerter, dans le même temps, sur la loi « Climat et Résilience », et particulièrement sur son article relatif à l'artificialisation des sols.

Celle loi limite gravement nos droits à construire,
notre capacité à développer nos territoires
et soutenir notre attractivité déjà fortement hypothéquée par la loi ALUR de mars 2014.

Sans déflorer le débat que nous aurons tout à l'heure, à l'occasion de la présentation du vœu proposé par le groupe « Passionnement Hautes-Pyrénées »,

Je voudrais simplement souligner qu'après la loi ALUR, la récente loi « Climat et Résilience » impose à tous les territoires, sans distinction, de diviser par deux, sur les 10 prochaines années, l'artificialisation des sols par rapport à la précédente décennie, nous sommes encore confrontés, comme en matière de réduction des dépenses publiques,

- à une règle qui est à la fois bête et méchante : elle s'applique de manière uniforme sur tout le territoire, sans aucune prise en considération des situations locales,
- et une règle qui pénalise une fois de plus les bons élèves : ceux qui ont fortement contribué à l'artificialisation des sols jusque là bénéficient d'une enveloppe assez confortable pour continuer à le faire. Alors que ceux qui ont eu une approche raisonnable et raisonnée se verront sanctionnés.

C'est une loi qui continue à creuser ce clivage que je dénonce régulièrement entre :

- D'un côté : les métropoles, vitrines de la France, poussées à se développer sans cesse et à concentrer toujours plus les richesses et les emplois,
- Et de l'autre : les territoires ruraux, fardeaux de la République, condamnés à l'abandon, à devoir panser les plaies à coups de transferts, et désormais sanctuarisés.

En matière d'artificialisation des sols, nos territoires ruraux ne peuvent être traités de la même manière que les territoires à très forte concentration de population.

La lutte contre le réchauffement climatique, légitime, nécessaire, incontestable, ne peut avoir pour corolaire la condamnation de nos campagnes et de nos montagnes.

Je vous remercie pour votre attention, je vous propose de passer à l'examen des dossiers à l'ordre du jour sans plus attendre.

Michel PÉLIEU, Président du Département des Hautes-Pyrénées